

Intervention de M. Hedi Larbi

Tout d'abord je voudrais remercier M. le Ministre Bououni ,de l'Enseignement Supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, M. Mohsen, maire de Tunis, M. Tourret, adjoint au maire de Marseille ainsi que M. Horr, chef de service a la Cooperation Technique Allemande. Leur présence manifeste tout l'intérêt que revêt ce séminaire sur les technopoles et pôles de compétitivité.

Ce thème me paraît particulièrement important pour le développement de l'économie du Maghreb car c'est certainement le vecteur aujourd'hui principal de l'entrée de la région dans l'économie de la connaissance, qui dans le monde globalise qui est le notre, est devenue un élément incontournable des stratégies de développement des pays émergents.

Autre raison, nous sommes tous conscients du défi de l'emploi des diplômés hautement qualifiés auquel les pays de la région sont confrontés. Le fait que l'objectif des technopoles est avant tout d'associer le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur au développement de capacités industrielles à haute valeur ajoutée justifie pleinement qu'un séminaire soit consacré à cette question.

Je voudrais tout d'abord rappeler que la notion de technopoles est une notion, même si c'est un concept relativement novateur pour les pays du Maghreb, qui a une certaine ancienneté. On peut parler bien entendu de la Silicon Valley aux Etats-Unis dans les années 60, du Surrey Research Park en Grande-Bretagne ou du Parc des Sciences et de la Technologie et des Sciences à Rennes ainsi que de Sophia Antipolis en France dans les années 70. On peut également citer le Parc des Sciences à Singapour dans les années 80.

Sans vouloir rentrer dans des discussions sémantiques stériles, il me semble que l'on peut avoir un consensus sur les trois points suivants qui constituent le technopole au sens large du terme. C'est un espace d'activités économiques et scientifiques qui :

- développe des relations de partenariat avec les centres de recherche, les universités, ou tout autre institution engagée dans l'enseignement supérieur
- qui est conçu pour encourager la création et la croissance d'une industrie à haute valeur ajoutée basée sur une utilisation intensive de la connaissance et de l'innovation,
- et qui est gérée par une structure, une équipe hautement qualifiée en matière de marketing, de management du transfert technologique et d'intelligence économique.

Bien entendu, cette approche n'implique pas l'existence d'un modèle économique unique. Les études de cas menées par la Banque Mondiale ainsi que le benchmarking l'attestent et ceci sera évoqué au cours du séminaire. Les technopoles diffèrent, à mon sens, par plusieurs éléments, notamment :

- **leurs objectifs**, l'importance relative donnée à la recherche et au développement (R&D) est stratégique en Europe. M. Guinet de la BEI nous en donnera quelques

- illustrations. Autre exemple, au Japon, les technopoles sont plutôt considérées comme des pôles de croissance pour une région donnée et sont dédiées à l'incubation directe d'entreprises, à partir d'un savoir faire technologique.
- Ils se singularisent également par le **type de secteurs économiques** qu'ils développent, mais aussi par la qualité et le niveau d'infrastructures qu'ils sont susceptibles de mettre à disposition des entreprises et des acteurs économiques.
 - Enfin, les technopoles sont également très dépendants du **mode de gouvernance** propre à chaque pays. Il est des pays pour lesquels ils sont le résultat d'une politique centralisée (top down), d'autres pour lesquels ils résultent d'initiatives strictement locales (bottom up) et enfin, et je pense que nous nous situons dans cette troisième catégorie, des pays pour lesquels les technopoles sont le résultat d'un mixte entre ce qui relève de l'action centralisée et ce qui relève de l'initiative locale.

Il est évident que la qualité de la réglementation et du système d'incitations financières et fiscales sont un élément déterminant du développement des entreprises dans les technopoles. Il en est de même du degré d'implication de l'Etat et du secteur public. La question qui sera certainement évoquée lors du séminaire sera de savoir si, au-delà de ce qui constitue le substrat du développement du technopole, l'Etat a intérêt à être directement partie prenante, et selon quelle forme, de sa gestion.

Les avantages économiques potentiels des technopoles sont nombreux, ils sont cependant difficilement mesurables et n'apparaissent que si une stratégie de long terme est poursuivie. Parmi les plus importants, je citerai le rapprochement de l'université et de l'entreprise ainsi que le développement de la recherche appliquée. C'est à cette condition que les entreprises peuvent développer une culture de l'innovation, indispensable à la transition vers une économie à haute valeur ajoutée.

Les technopoles présentent d'autres avantages. Ils sont particulièrement attractifs pour la création et le développement de start-ups. Ils constituent un environnement favorable à l'innovation grâce à l'utilisation d'une infrastructure de qualité et grâce à un environnement réglementaire adapté et à la proximité des ressources en compétences des instituts de formation et de recherche.

Tous ces éléments montrent que les technopoles sont un facteur de croissance potentielle important pour les économies du Maghreb. Ces économies sont confrontées à plusieurs défis :

- le défi de la création d'emplois hautement qualifiés en raison du nombre croissant de diplômés qui arrivent sur le marché du travail
- le défi de la compétitivité, en raison de la globalisation dont l'économie de la connaissance est un élément déterminant
- mais surtout le défi de la mise en vigueur prochaine des accords de libre-échange avec l'Europe à l'horizon 2010

L'ensemble de ces défis montre bien la nécessité qu'il y a de faire évoluer les systèmes de productions nationaux vers des activités à haute valeur ajoutée afin de mieux utiliser

les avantages comparatifs que les économies du Maghreb peuvent offrir dans ce monde globalisé. Je voudrais citer la qualité de la force de travail et la proximité d'un marché important que représente l'Europe.

En répondant à la question pourquoi les pays du Maghreb ont intérêt à développer des politiques technopolitaines, le séminaire nous permettra de montrer la variété et l'intérêt des réponses possibles. Les études et évaluations faites, notamment dans le cadre de ce séminaire par la Banque Mondiale, montrent qu'il n'est pas possible de mettre en évidence une recette, un modèle unique qui soit la clef du succès. Toutefois, certaines leçons commencent à émerger. Sans vouloir rentrer dans le détail, j'en citerai quelques-unes :

- une stratégie technopolitaine réussie est une stratégie de long terme et s'évalue au bout de 10 à 15 ans
- les projets technopolitains demandent à être ciblés mais il est également nécessaire de se projeter dans l'avenir en faisant du fund-raising, en d'autres termes d'anticiper les étapes suivantes de développement du technopole
- le partenariat public-privé, à condition qu'il s'applique sur des ingrédients du projet technopolitain adaptés, constitue un levier de développement que l'on ne peut ignorer
- un technopole ne peut se développer sans que soit pensée au niveau des pouvoirs publics un système d'incitations et un environnement macroéconomique favorable au développement des affaires
- un technopole ne peut se limiter à être un espace de co-location. C'est par un partenariat pensé et organisé entre institutions de recherche et d'enseignement supérieur et les entreprises que le projet peut réussir

Ce séminaire me semble de ce point de vue tout à fait important. Il correspond en effet à un moment où l'on constate une conjonction des politiques publiques en ce domaine dans les trois pays du Maghreb. C'est donc la question déterminante de la mise en œuvre de ces politiques publiques qui est aujourd'hui posée. Et c'est par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques que l'on pourra progresser dans ce domaine. Les thèmes que traite ce séminaire sont stratégiques.

- celui de la gouvernance, une question simple, quels sont les modes de gouvernance adaptés au contexte de ces économies ?
- celui des besoins des entreprises innovantes, autre question simple : quelle est la capacité d'attractivité des technopoles vis-à-vis de ces entreprises ? Quelles sont les voies de progrès à envisager ?
- celui de la métropolisation : alors que les technopoles ont un impact territorial et urbain majeur, comment les stratégies de développement urbain intègrent-elles le fait technopolitain ?
- celui de l'intégration à l'économie de la connaissance : quels sont les voies et moyens d'une contribution efficace des technopoles et pôles de compétitivité à cette nouvelle économie ?
- celui du rôle du secteur financier : les besoins financiers sont immenses, le partenariat public-privé est indispensable, dans quel cadre ce PPP peut-il s'organiser et quelle ingénierie financière, forcément novatrice, faut-il imaginer ?